

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF OCTOBRE (09/10/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD,
Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 5

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : 2

M. Pierre PUCHOUAU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), **Conseillers Municipaux**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

FINANCES

11 – 09 octobre 2023

11. Décision Modificative n°3 – exercice 2023 – Budget Principal

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11, L.2322-1 et L.2322-2,

Vu l'instruction budgétaire M14 applicable au budget principal de la commune de Moissac,

Vu la délibération n° 17 du Conseil Municipal du 13 avril 2023 portant vote du budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget principal de la ville de Moissac,

Vu la délibération n° 07 du Conseil Municipal du 6 juillet 2023 portant vote de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 pour le budget principal de la ville de Moissac,

Vu la délibération n° 08 du Conseil Municipal du 6 juillet 2023 portant vote de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 pour le budget principal de la ville de Moissac,

Considérant qu'il y a lieu d'affiner les prévisions budgétaires 2023 du budget principal de la ville de Moissac, et de procéder à des transferts de crédits entre chapitres,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

**A 25 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),**

ADOPTÉ la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2023 sur le budget principal de la ville de Moissac, équilibrée à 43 000 € en dépenses et recettes pour la section d'investissement et à 80 000 € en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement, comme suit :

Décision modificative n° 3 - 2023

Investissement									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Montant DM	Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Montant DM
Ajustement des crédits d'investissement									
020	020	020	Dépenses imprévues	43 000,00 €	040	28031	01	opérations d'ordre entre sections	43 000,00 €
TOTAL				43 000,00 €	TOTAL				43 000,00 €
DONT DEPENSES D'ORDRE				- €	DONT RECETTES D'ORDRE				43 000,00 €
DONT DEPENSES REELLES				43 000,00 €	DONT RECETTES REELLES				- €
Fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Montant DM	Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Montant DM
Ajustement des crédits de fonctionnement									
042	6811		opérations d'ordre entre sections	43 000,00 €	74	7411	01	Dotation forfaitaire	20 000,00 €
011	60611	020	Eau et assainissement	15 000,00 €	74	74123	01	Dotation de solidarité urbaine	30 000,00 €
011	60611	213	Eau et assainissement	6 000,00 €	74	74127	01	Dotation nationale de péréquation	30 000,00 €
011	60612	213	Energie et électricité	70 000,00 €					
011	60612	020	Energie et électricité	95 000,00 €					
011	60612	824	Energie et électricité	30 000,00 €					
011	6262	020	Frais de télécommunication	10 000,00 €					
011	6156	213	Maintenance	380,00 €					
011	611	322	Contrat de prestation de service	300,00 €					
011	6236	323	Catalogues et imprimés	170,00 €					
011	6232	024	Fêtes et cérémonies	500,00 €					
65	6518	024	Redevances	500,00 €					
65	6518	322	Redevances	470,00 €					
67	6713	020	Dons	2 500,00 €					
022	022	020	Dépenses imprévues	191 880,00 €					
TOTAL				80 000,00 €	TOTAL				80 000,00 €
DONT DEPENSES D'ORDRE				37 000,00 €	DONT RECETTES D'ORDRE				- €
DONT DEPENSES REELLES				43 000,00 €	DONT RECETTES REELLES				80 000,00 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public, l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme
Moissac, le 12 octobre 2023



Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :